

PERSONNEL

Patricia DUBROCA Syvïe LOPEZ-LOZANO Fanny DAUDIGNON

ENSEIGNANTES

Myriam POUBLANC
Esther LAUSSUCQ Catherine MACHADO
Lydie LALANNE
Jade GOMBERT
Anaïs AUBERTIN

TAP

15h55 à 16h40
15h45 à 16h30
14h00 à 14h45 (16h00 à 16h45 le Ve.)
15h35 à 16h20

APRÈS-MIDI

13h40 à 15h55
13h45 à 15h45
14h45 à 16h45 (14h00 à 16h00 le Ve.)
13h35 à 15h35

MATIN

9h10 à 12h10
9h00 à 12h15 (12h le Me.)
9h15 à 12h30 (12h15 le Me.)
8h50 à 12h05 (11h50 le Me.)

Audignon classe.1 26 élèves 3 TPS/7 PS/16 MS
Audignon classe.2 18 élèves 8 GS/10 CP
Dumes 22 élèves 17 CE1/5 CE2
Banos 17 élèves 5 CE2/12 CM1
Eyres Moncube 20 élèves 20 CM2



SIVU SCOLAIRE

28 place Compostelle, 40500
AUDIGNON



Contact

05.58.76.29.40
mairie@audignon.fr

Ouvert
le lundi, jeudi et vendredi
8h30 à 12h30
13h à 17h

ÉCOLE D'AUDIGNON:

05.58.76.08.85

ÉCOLE DE DUMES:

05.58.76.15.65

ÉCOLE DE BANOS:

05.58.76.10.83

ÉCOLE D'EYRES-MONCUBE:

05.58.76.39.81

SIVU SCOLAIRE GABAS LAUDON

2022-2023

Notre SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) scolaire regroupe les écoles des communes d'AUDIGNON, DUMES, BANOS et EYRES-MONCUBE.

Le SIVU assure la gestion des 5 classes, il gère et paye le personnel de service (ATSEM, cantinières, responsables des garderies et de la surveillance des élèves en dehors du temps scolaire), finance les fournitures scolaires et les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) et s'occupe de la gestion de la cantine et de la garderie.

Le Président,
Jean-Louis LAPORTE,
maire de Banos.



GARDERIE

Pour les parents qui le souhaitent, une garderie est à leur disposition dans les écoles du RPI.

Horaires :

- Le Matin à partir de 7h30 jusqu'au passage du 1er bus.
- Le Soir du passage du 2ème bus jusqu'à 18h30.
- Le Mercredi midi jusqu'à 13h.

TARIF DE LA GARDERIE

FAMILLE NON IMPOSABLE	1,98€ par jour et par famille
FAMILLE IMPOSABLE	2.06€ par jour et par famille

Chaque quart d'heure au-delà de 18h30 et de 13h le mercredi sera facturé 15€.

Exceptionnellement, et sur demande justifiée des parents, avec l'aval du conseil syndical, et en accord avec le personnel du SIVU, les plages horaires pourront être étendues d'une demi-heure supplémentaire le matin.

Au-delà de cette demi-heure, le quart d'heure sera facturé 2€ par jour et par enfant. En fonction des demandes cette prise en charge pourra être modulée.

Les TAP

Associés à la réforme sur les rythmes scolaires, les TAP sont organisés par le SIVU Gabas-Laudon.

Les élèves ne sont pas obligés de participer aux TAP qui ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire et qui s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire.

Les élèves qui participent aux TAP devront être récupérés à la fin des TAP afin de ne pas interrompre l'activité.

Le vendredi, c'est jeux libres ! Les élèves peuvent être récupérés avant la fin de l'activité.



CANTINE

Chaque école possède sa propre cantine. Les menus, privilégiant les producteurs et les fournisseurs locaux, sont communs aux quatre cantines, confectionnés sur place et élaborés avec une diététicienne nutritionniste.

TARIF D'UN REPAS ÉLÈVE

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF UNIQUE
En dessous de 700	0,50€
701 à 1500	1,00€
Au-delà de 1501	2,30€

Pour bénéficier de ces tarifs, merci d'envoyer par mail ou par courrier votre attestation de quotient familial au secrétariat du SIVU avant le 30 septembre. Les familles qui n'auront pas fourni leur quotient familial se verront appliquer le tarif de 2,30€ par repas.

En cas d'absence non programmée soixante-douze heures à l'avance, les trois premiers jours sont facturés, hormis pour les élèves de maternelle dont les repas sont facturés au jour de présence.



La surveillance du temps périscolaire

Tarif de la surveillance pendant le temps périscolaire

FAMILLE NON IMPOSABLE	1.80€ par an et par enfant
FAMILLE IMPOSABLE	2.00€ par an et par enfant

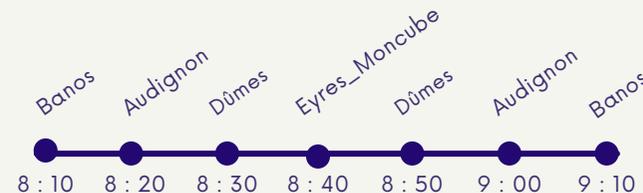
Pour bénéficier du tarif « familles non imposables », merci d'envoyer par mail ou par courrier un avis de non imposition au secrétariat du SIVU avant le 30 septembre.

BUS

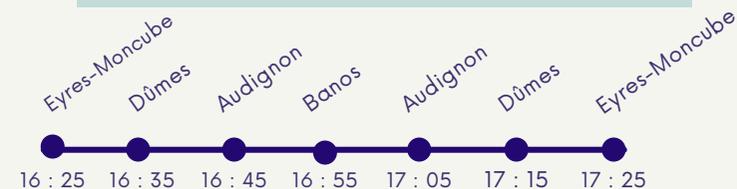


Horaire des bus

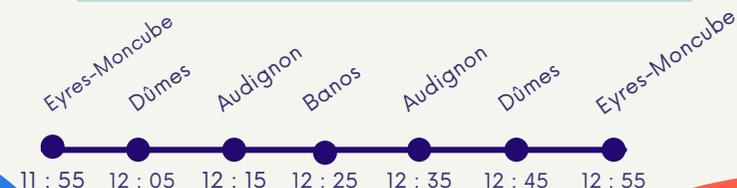
Au départ des écoles Lu. Ma. Me. Je. Ve.



Au départ des écoles Lu. Ma. Je. Ve.



Au départ des écoles Me.



le soir, tout enfant dont le responsable sera absent à la descente du car sera, par mesure de sécurité, conduit à la garderie